



## Il faut sauver le "S" du CGOS !

**L'**AG est une réunion statutaire où sont validés les comptes de l'année précédente et où les prestations sont, soient créés, soit supprimés.

Depuis plusieurs années, les attaques contre le CGOS augmentent au détriment des agents, comme la diminution de la prestation maladie, la suppression des prestations mariage et coupon sport, la réduction de 80% de la prestation décès, et en 2019, réduction ++ de la prestation petite enfance, réglée uniquement en chèque CESU.

Depuis quelques semaines, le ministère s'appuie sur un rapport de la cours des Comptes, pour tenter de remettre en cause les missions du CGOS.

La CGT ne voulant pas céder au diktat du ministère avait fait retirer de l'ordre du jour de l'AG, la fin de la prestation retraite au 01/01/2019.

Nous avons fait voter une motion : *L'Assemblée Générale refuse toute tentative d'affaiblissement du CGOS qui se traduirait par une diminution de ses missions et de son rôle.*

*C'est pourquoi, l'AG réaffirme le maintien à minima du taux de contribution de 1.5% de la masse salariale, dans l'attente de l'application des orientations votées à l'AG 2015, sur le dé plafonnement et l'augmentation du taux à 3%.*

*L'Assemblée Générale refuse toute remise en cause des prestations maladie et départ à la retraite, ainsi que toute mesure d'accompagnement visant, dans les faits, à la déstructurer.*

*Enfin, l'Assemblée Générale exige le rétablissement minimum de la prestation maladie à hauteur de 47.5% et le maintien de la prestation départ à la retraite en l'état. »*

Lors de l'AG, le ministère a confirmé qu'il appliquera les recommandations de la Cours des comptes (sans donner de calendrier précis), c'est-à-dire :



- 👉 Suppression de la prestation départ à la retraite,
- 👉 Suppression de la prestation maladie,
- 👉 Baisse des cotisations des établissements,
- 👉 Entrée des médecins au CGOS,
- 👉 Fin des correspondants dans les établissements, etc.

**Lors de l'AG, la CGT a annoncé que les pétitions sur le maintien des prestations totalisaient 160 000 signatures à ce jour.**

Il reste donc important de continuer à signer et faire signer ces pétitions, pour défendre le CGOS, pour contribuer à démontrer notre désaccord aux réformes qui seront annoncées certainement à l'automne.

### POUR LE CGOS, LA CGT REVENDIQUE !

- 👉 le dé plafonnement des cotisations limitées aujourd'hui à l'échelon 489 brut
- 👉 l'augmentation des contributions à 3% contre 1,5% aujourd'hui
- 👉 la prestation maladie à 47,5%
- 👉 remettre en place toutes les prestations supprimées en 2017
- 👉 un CGOS plus démocratique géré par des hospitaliers élus



➡ **Vous trouverez la déclaration de la CGT à l'AG CGOS du 14 juin 2018 en ligne sur :**

<http://www.sante.cgt.fr/Declaration-CGT>

➡ **La pétition est signable en ligne sur :**

<https://www.change.org/p/fédération-cgt-santé-et-action-sociale-c-g-o-s-fin-de-la-prestation-maladie-et-de-la-prestation-retraite>